

République Française  
Département de l'Eure

♦  
Arrondissement  
des Andelys  
♦

N° 2015 - 072

**OBJET**

**Institution et vie  
politique**

**Avis de la Communauté  
de Communes sur le  
projet du Schéma  
Départemental de  
Coopération  
Intercommunale**

**DATE DE CONVOCATION**  
3 décembre 2015

**DATE D'AFFICHAGE**  
18 décembre 2015

**DATE D'ENVOI EN SOUS-  
PREFECTURE**  
18 décembre 2015

**NOMBRE DE DELEGUES**

En exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Votes exprimés : 32

Absents : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-242700441-20151218-2015-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015

Publication : 18/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



—♦—  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CANTON D'ÉTRÉPAGNY**  
—♦—

**Délibérations  
du Conseil Communautaire**

L'an deux mil quinze, le jeudi 10 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 3 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Madame Perrine Forzy, Présidente.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme FORZY, Présidente. Mme C. BLANCKAERT, Vice-présidente.  
Mrs CHAPERON, DECHAUMONT, DUBOS et PINEL, Vice-présidents.  
Mmes N. BLANCKAERT (suppléante de M. Le NAOUR), BROCHARD, BUISSON, DUPILLE et LECERCLE.  
Mrs BAUSMAYER, BEAUFILS BOUCHE, BOULANGER, CAILLIET, CAVE, CHANTRELLE, DUTHOIT, FESSART, FEUGERE, FORTUNE, GRIFFON, LAINE, LE COZE, MABYRE, MARAND (suppléant de M. MULLER) et MICHEL.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

M. LANGLOIS a donné pouvoir à Mme BROCHARD ;  
Mme PRUDHOMME a donné pouvoir à Mme C. BLANCKAERT ;  
Mme GOUGEON a donné pouvoir à Mme DUPILLE ;  
M. CLAUIN a donné pouvoir à M. CAVE.

**ABSENT EXCUSE :**

M. LAURY.

Monsieur DECHAUMONT est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,  
Vu le projet de carte départementale de coopération intercommunale reçu le 15 octobre 2015,  
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Communautaire est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet,  
Considérant que ce projet a été reçu le 15 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Etant donné que :

- le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière ;
- deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours :
  - ✓ l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière ;
  - ✓ l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et la CAPE.
- les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

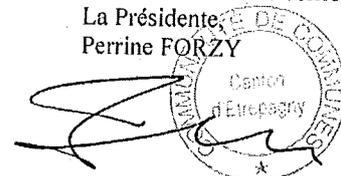
Le Conseil Communautaire, **DECIDE** à la majorité par :

- 25 voix POUR
- 6 voix CONTRE (D. DUPILLE, P. BEAUFILS, E. CAVE, M. FORTUNE + 2 Pouvoirs de C. GOUGEON et G. CLAUIN)
- 1 ABSTENTION (F. CAILLIET)

d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,  
Perrine FORZY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

**MAIRIE DE CHAUVINCOURT-PROVEMONT**

Canton : Etrépagny

Arrondissement : Les Andelys

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du 24 novembre 2015**

Date de convocation : 10 novembre 2015  
Date d'affichage : 10 novembre 2015  
Nombre de conseillers  
    en exercice : 11  
    présents : 7  
    votants : 7

L'an deux mil quinze, le **MARDI 24 NOVEMBRE**, à 19 h 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabrice LE NAOUR, Maire

**Etaient présents** : Dominique ADELIS, Nicole BLANCKAERT, Thierry DELORME, Fabrice LE NAOUR, Gismonde MARCAULT, Rémi PATRELLE et Nicolas RYBARCZYK - Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents** : Cédric BLONDIAU, Frédéric DUSART, Ingrid MAUBOUCHER et Michèle VIEREN

Gismonde MARCAULT a été nommée secrétaire de séance.

**Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal remarque :

- Que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière
- Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys, Ecos et Vernon
- Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet dans l'attente des résultats des études en cours.

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme au registre, le 24 novembre 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015

ARRIVÉE



Fabrice LE NAOUR, Maire

73 Etr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212701767-20151211-2015-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2015

Publication : 15/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton d'Etrépagny*

**EXTRAIT du REGISTRE  
Des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
De la commune de COUDRAY EN VEXIN**

**Extrait : Séance du 11 décembre 2015**

L'An deux mil quinze, le onze décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué (le 30 novembre 2015), s'est réuni sous la présidence d'Alain LAURY, Maire

Etaient présents : MM. LAURY A, LEJEUNE S, VATEBLED S., LEFEVRE J-B, VARIN C., DEROCK C. VOURY F., HORCHOLLES S,

Etaient absents: Mme FAVIER (pouvoir à Mme LEJEUNE), HALLEUR C, VATEBLED V (pouvoir à A. LAURY)

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Membres votants : 10

Il a nommé Mme VOURY F., secrétaire de la séance.

**Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale N°2015/012**

Le Conseil Municipal remarque

1. Que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière
2. Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon
3. Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire.

Alain LAURY



PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2015

ARRIVÉE

Transmis en Préfecture le 15 décembre 2015

Notifié ou publié le 15 décembre 2015

Certifié exécutoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DOUDEAUVILLE EN VEXIN  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation : 4.12.2015

*délibération n° 20/2015*

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Jean-François LE COZE, Maire.

Présents : Mrs HIVET, DUPUY, SANNIER, MARQUES.

Mmes BEZARD, FARSY, SEVERINO.

Absents: Mr CHAGNON (ayant donné sa démission) , Mme HENNEL.

Secrétaire de séance: Mme BEZARD.

**DELIBERATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal remarque que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrière.

Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, Les Andelys et Vernon.

Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.**

Pour copie certifiée conforme

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont les membres signés au registre après lecture.

Le Maire JF LECOZE

MUNICIPALITE DE L'EUDE

27 DEC. 2015

ARCHIVE

Le Maire  
Jean-François  
LE COZE



PB/CG/LT  
Département de l'Eure

Arrondissement  
Des Andelys

N° 2015 - 137

**OBJET**

PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION INTERCOMMUNALE  
(SDCI) :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Pouvoirs : 4  
Votes exprimés : 25  
Absents : 2

**DATE DE CONVOCATION**

8 décembre 2015

République Française

MAIRIE D'ÉTRÉPAGNY

**Extrait du Registre des Délibérations**

L'an deux mille quinze, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, M. CLAUIN, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, Mme GIEHMANN, Mme TANNIOU, M. FORTUNE, M. GAWIN, Mme PRUDHOMME, M. LANGLOIS, Mme SEGAREL GEER, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, M. LE BOT, Mme BLAINVILLE, Mme RIDOU, M. TARAVELLA, M. BAUSMAYER, M. PILINSKI.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GOUGEON (pouvoir à M. CAILLIET), M. CAVE (pouvoir M. BEAUFILS), Mme TANFIN, M. QUILLET (pouvoir à Mme BLANCKAERT), M. LEGENDRE (pouvoir à M. CLAUIN), Mme BONNETTE.

Monsieur Frédéric CAILLIET a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Le Conseil Municipal procède au vote par bulletin secret.

Le résultat du vote donne le résultat suivant :

- Avis favorable sur le projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet .....16 voix
- Avis défavorable sur le projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.....8 voix
- Bulletin blanc .....1

Four extrait certifié conforme  
Le Maire,

Pierre BEAUFILS



**Mairie de FARCEAUX**

14 rue de l'Abbé Divay – 27150 FARCEAUX

☎/☎ 02 32 69 41 36

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL****N° 232 – 2015 - 22**

Date de Convocation : 19 novembre 2015  
 Date d’Affichage : 8 décembre 2015  
 Nombre de Conseillers  
   En exercice : 11  
   Présents : 9  
   Pouvoir : 1  
   Votes exprimés : 10  
   Absent excusé : 1

PRÉFECTURE DE L'EURE  
 22 DEC. 2015  
 ARRIVÉE

L’an deux mil quinze, le **SAMEDI 5 DECEMBRE**, à 9 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal de FARCEAUX, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DEGRAEVE, Maire.

**Étaient présents :** M. Pierre DEGRAEVE, Maire, MM. Michel FERAIN et Emmanuel FESSART, Adjoint, Mme Nicole TOURNIER, M. David BEAUSAC, M. Benoit RIHAL, Mme Martine RAYÉ, Mme Isabelle DEFOORT et M. Fabien FERAIN.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Excusés :** Mme Sophie FESSART, donnant pouvoir à Monsieur Emmanuel FESSART.  
 M. Mickaël BIRCHLER.

M. Fabien FERAIN a été élu secrétaire de séance.

**Objet :**

**Avis sur le projet de  
 Schéma Départemental  
 de Coopération  
 Intercommunale (SDCI).**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L5210-1-1 ;  
 Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;  
 Considérant qu’en application de l’article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;  
 Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l’avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant :

- ☞ Que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d’Etrépnay à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière.
- ☞ Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l’une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d’Etrépnay à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière ; l’autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, Les Andelys et Vernon.
- ☞ Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l’année 2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis **DÉFAVORABLE** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 17 décembre 2015.



Le Maire,  
**Pierre DEGRAEVE**

**OBJET**

Avis sur le projet  
de schéma départemental  
de coopération intercommunale

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Pouvoirs : 0  
Votes exprimés : 10  
Absent : 0

**DATE DE CONVOCATION**  
13 novembre 2015

**DATE D'AFFICHAGE**  
8 décembre 2015

**DATE D'ENVOI  
EN PREFECTURE**  
8 décembre 2015

---  
**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 13 novembre 2015.

Etaient présents : Perrine FORZY, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Béatrice BLASZCZYK, Agathe FORTIN, Christian HOMMAND, Laurent LEMETAIS, Catherine TRAINA, Christophe VOILLARD, Benoît MORELLET

Absente excusée : Patricia LEROUX,

Secrétaire de séance : Christophe VOILLARD

Membres en exercice : 11

Aucun pouvoir n'a été donné

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 18 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 18 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal remarque

- Que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière

- Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon

- Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

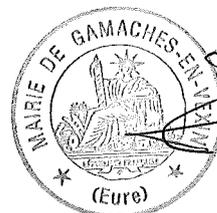
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

PREFECTURE DE L'EURE

11 DEC. 2015

ARRIVÉE

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Perrine FORZY



usé certifié exécutoire

tion par le préfet : 26/11/2015

ation : 26/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Commune  
d'Hacqueville

-----  
Arrondissement des Andelys

-----  
Département de l'Eure

**Réf: 2015/029 Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à 20 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Dominique BOULANGER, Maire.

Etaient présents: MM Boulanger D, Monton B, Jamart J-L, Duval E, Nantier A, Prunier S, Lecoq N, Leroy J-B, Amar C, Boulanger R

Absente: MM Dartron C,

Secrétaire : M Prunier S.

Conseillers en exercice: 11

Conseillers présents: 10

Conseillers votants: 10

Date de convocation: 12/11/2015

**Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mr le Préfet n°2015/029**

Le Conseil Municipal remarque

- Que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière
- Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon
- Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire  
Dominique BOULANGER



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 26 novembre 2015  
Notifié ou publié le 26 novembre 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015

ARRIVÉE

## Extrait du Registre des Délibérations

N° 333 – 2015 - 23

Date de Convocation : 3 décembre 2015  
Date d’Affichage : 18 décembre 2015  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Votes exprimés : 12  
Absent : 1

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 DEC, 2015

ARRIVÉE

L’an deux mil quinze, le **MERCREDI 16 DECEMBRE**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

**Etaient présents :**

M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE & M. Jean-Jacques BOUCHE, Adjoints, M. Bernard BUISSET, Mme Isabelle DELAUNEY, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Georges TERNISIEN, Mme Marie-Paule KARKOSZKA, & M. Philippe DAGUET. Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avec pouvoirs :**

M. Gino THETIS, donnant pouvoir à M. Philippe DAGUET.  
M. Jean-Claude CLOUET, donnant pouvoir à M. Yves ESTEVE, Maire.

**Absent :**

M. David DAVERTON.

M. Richard ASCIAK a été élu secrétaire de séance.

**Objet :**

**Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L5210-1-1 ;  
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;  
Considérant qu’en application de l’article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;  
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l’avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

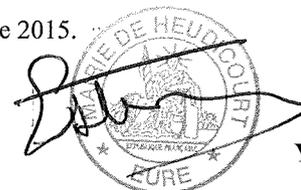
Considérant :

- ☞ Que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d’Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière.
- ☞ Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l’une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d’Etrépagny à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière ; l’autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, Les Andelys et Vernon.
- ☞ Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l’année 2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal (**Contre 8** : B. Buisset, J-J. Bouche, P. Daguët, M. Delaplace, I. Delauney, M-P. Karkoszka, A. Lecercle et G. Thetis - **Abstention 0** - **Pour 4** : R. Asciak, J-C. Clouet, Y. Esteve et G. Ternisien) émet un avis **DÉFAVORABLE** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 18 décembre 2015.



Le Maire,  
Yves ESTEVE

79 86

COMMUNE DE LONGCHAMPS

27150

N° 15/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015,**

Date de convocation : 11/12/2015  
Nombre de conseillers : 13  
Conseillers présents : 10  
Absents : 3  
Votants : 13  
Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre à vingt heures le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de LAINE Nicolas Maire.

**Etaient présents :** LAINE Nicolas, LE GROS Luc, FERROGLIO David, CAUCHOIS Philippe, AJASSE Lionel, RETROU Aurélie, DUTHOIT Philippe, LENOIR Marilyn BEN AOUN Lise THIBERT Jérôme  
**ABSENTS AVEC POUVOIRS :** DELILLE Karine DAVOZ Béatrice QUERE Thierry

Monsieur DUTHOIT Philippe est secrétaire de séance,

**PROJET DE FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Le conseil municipal de Longchamps remarque que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon. Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **émet un avis défavorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet.

Pour copie conforme au registre,

Le Maire,

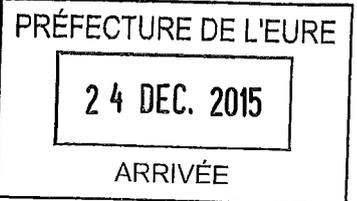


PRÉFECTURE DE L'EURE

24 DEC. 2015

ARRIVÉE

T 9. cc Etrépagny  
Département de l'Eure  
Arrondt des Andelys  
Canton d'Etrépagny  
Commune de  
M O R G N Y  
-----



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe GRIFFON Maire,

**Présents** : C.GRIFFON, Maire, F.VILOIN, Maires-Adjointes,  
A.CADIEU, M.DUBOIS, F.HAY, C.LOISEL, P.DELAPLACE,  
C.WEICHERDING, JL.GOULAY, MC.SABARDU, S.LETAILLEUR, AL.  
RENAULD, O.LEROY

**Absents** : P.BOQUET (pouvoir à C.GRIFFON, E.CHALAT (pouvoir à  
F.HAY.

**Objet : *Projet de Schéma Départemental de  
Coopération Intercommunale (SDCI) :***

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et  
notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération  
Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT,  
le Conseil Municipal est consulté sur le Projet de Schéma  
Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le  
Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que  
l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois  
qui suivent cette réception,

Considérant que le Conseil remarque :

- Que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de communes de Gisors Epte Lévrière,

- Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la communauté de communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes du Canton de Gisors Epte Lévrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors des Andelys et Vernon,
- Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015

Après en avoir délibéré,

Emet un avis DEFAVORABLE sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire,

Christophe GRIFFON



Nombre de conseillers en exercice: 15  
Nombre de présents: 13  
Nombre de votants: 15

Date de convocation: 08/12/2015  
Date d'affichage: 18/12/2015

Collectivité : MAIRIE DE MOUFLAINES

<u>Date de convocation :</u> 20.11.2015	Le 11.12.2015
<u>Membres :</u> En exercice : <input type="text" value="11"/> Présents : <input type="text" value="10"/> Votants : <input type="text" value="11"/>	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19H00 sous la présidence de Monsieur MICHEL René Maire de la commune de Mouflaines.  <u>Etaient présents :</u> Mr Michel R., Mr Sagnet J-M., Mme Larue M-E., Mr Guyot J-M, Mr Cornille L., Mme Michel S., Mr Ribot L., Mr Beauprez F., Mr Delamare J-G, Mr Pétilion Eric  <u>Etait absent :</u> Mr Herpin J. donne pouvoir à Mr Delamare J-G.  Monsieur Ribot Léandre a été élu secrétaire de séance.

**Objet :** Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal remarque :

- Que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépnay à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière
- Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépnay et la Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon.
- Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Fait et délibéré les ans, mois et jour que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme, le 15/12/2015

Le Maire  
René MICHEL

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Le mardi 15 décembre 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de La Neuve-Grange, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier PINEL, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11 Présents : 10 Quorum nécessaire : 6 Pouvoirs donnés : 1 Votes exprimés : 11

**Etaient présents :** Didier PINEL, Maire ; Jean-Louis CANU, Martine DUPONCHEL, Adjoints ; Jean-Claude BONNIN, Roland FARMANEL, Aurélie LAMOTTE, Donatien LEBLED, Laurent SCHNEIDER, Charles-Henri DILO, Annie MOREIRA

**Absents excusés :** Sébastien DEVOS qui donne pouvoir à Didier PINEL,

**Secrétaire de séance :** Laurent SCHNEIDER

N°2015DEL034

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La Préfecture de L'Eure demande à chaque commune impactée pour le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d'émettre un avis.

Décision :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 11 pour, 0 contre, 0 abstention*

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet de l'Eure
- **MOTIVE** son avis par les remarques suivantes :
  - Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière
  - Deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon.
  - Les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Le Maire,  
Didier PINEL



Délibération rendu exécutoire  
Par transmission en Préfecture  
Le 18 décembre 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ARRIVÉE

Commune de Nojeon en Vexin  
Arrondissement des Andelys

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2015(2-2)29**

Date de convocation : 9 décembre 2015  
Date d'affichage : 28 octobre 2015  
Nombre de conseillers  
    en exercice : 11  
    présents : 11  
    votants : 11

L'An deux mil quinze, le 18 décembre à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Patrice CHAPERON, Maire

Etaient présents : MM. CHAPERON Patrice, Maire, LOIR Pascal, BOISSEAU Yoann adjoints, PEZET Dominique, BARRE Colette, CHAMAYOU Florence, DELAPLACE Bruno, LAMBERT Jean-Pierre, LERNER Dominique, DEBRAY David, VERMERSCH Joseph.

Mme CHAMAYOU Florence a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération pour le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Mr le Préfet.**

Le dossier présenté par Monsieur le Préfet a été présenté, puis discuté ; il serait bienvenu d'obtenir les résultats des études ; il est précisé que la CAPE intègre la CDC d'Etrépnay dans ses études.

Les élus constatent :

- Que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes de Canton d'Etrépnay à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrière.
- Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes de Canton d'Etrépnay à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon.
- Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Patrice CHAPERON,  
Maire.

Notifié ou affiché le 30 décembre 2015  
Transmis en Préfecture le 23 décembre 2015  
Exécutoire

**MAIRIE**  
**de**  
**PUCHAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :	11/12/2015
Date d'affichage :	22/12/2015
Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	12
Votants :	13

L'an deux mil quinze, le vendredi 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M.MABYRE Thierry, Maire.

Etaient présents : MM. DELORY Jean-Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint, DUPRE Nathalie, 2<sup>ème</sup> Adjointe, DELISLE Virginie, MARTIN Nathalie, LOTTIN Catherine, PIETTE Bruno, PAULY Pascal,, LAURENT Sandrine, VANDEKERKOVE Xavier, HELLEU Nadine, PECHIN Hervé.

Absents : MM. AMETTE Ludovic qui donne pouvoir à M. PIETTE Bruno, FLAMBARD Alain, BACON Ludivine.

Secrétaire : Mme Nadine HELLEU.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210—1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 24 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 24 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Etant donné que :

- Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes Gisors Epte Lévrrière,
- Deux études initiées par les intercommunalités sont en cours :
  - l'une pour étudier la fusion entre la CDC du Canton d'Etrépagny et la CDC Gisors Epte Lévrrière,
  - l'autre pour étudier la fusion entre les intercommunalités de Gisors, les Andelys et des Environs et la CAPE.
- Les résultats de ces études ne sont pas encore connus,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire, M. Thierry MABYRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

EURE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de RICHEVILLE  
27420

Séance du 14 décembre 2015

Numéro de délibération 2015/027

L'an deux mil quinze  
et le quatorze décembre  
à 20 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : M. Roland DUBOS, Maire.

Présents :

M. Maxime LAFOLIE, M. Bernard DELACOUR, Mme Béatrice LAFOLIE, Mme Karen  
TROUSSIER, Mme Marie DESCHAMPS.

Absents :

Mme Corinne CHERIOT excusée, Mme Helena SALINGUE excusée, M. Nicolas PETIT, M Eric  
LEGENDRE, M. Jean François PETILLON.  
Pouvoirs de M. Jean François PETILLON à Mme Marie DESCHAMPS et de Mme Helena  
SALINGUE à M. Roland DUBOS.

A été nommée secrétaire :

Mme Béatrice LAFOLIE

Objet de la Délibération

**Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

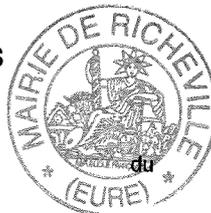
Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 23 octobre 2015;  
Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté  
sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet;  
Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu  
dans les deux mois qui suivent la réception;

Le Conseil Municipal remarque:

- que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier  
la Communauté de Communes du Canton d'Etrepagny à la seule Communauté de Communes  
de Gisors Epte Levrière;
  - que deux études commandées par les intercommunalités sont en cours; l'une pour étudier  
une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrepagny et la Communauté  
de Communes de Gisors Epte Levrière; l'autre pour étudier une fusion entre  
les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon;
  - que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le  
projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,  
Pour copie certifiée conforme au registre,

le Maire  
Roland DUBOS

publication



notification

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le

du

2015-07-26-1

# COMMUNE DE SAINTE-MARIE DE VATIMESNIL

Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton d'Etrépagny

**Commune de Sainte Marie de  
Vatimesnil**

Tél / Fax : 02. 32. 55. 75. 54

Mail : [marie.saintemarie@wanadoo.fr](mailto:marie.saintemarie@wanadoo.fr)

Date de convocation :  
**03 décembre 2015**

Date d'affichage :  
**03 décembre 2015**

Nombre de membres : **11**  
\_ en exercice : 11  
\_ présents : 7  
\_ votants : 9

L'an deux mille quinze, le onze du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie de Vatimesnil, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Michel CHANTRELLE, Maire.

Préfecture de l'Eure  
28 DEC. 2015  
ARRIVÉE  
Étaient présents : M. Michel CHANTRELLE, Mme Michèle FOULON, Mme Karine KERHARO, M. David MICHEL, Mme Nohémi MANSSART, Mme Sylviane VILLETTE, M. Thierry DUPRESSOIR,

Absents excusés : Mme Armelle CASTREC (pouvoir à Michel CHANTRELLE), M. Pascal RIGOT (pouvoir à Michèle FOULON).

Absents: M. Antoine de SAINT-OLIVE, M. Pascal DEMANTE.

Secrétaire de séance : Mme Karine KERHARO

Formant la majorité des membres en exercice.

*Annule et remplace la délibération reçue en Préfecture le 18/12/2015*

## Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Préfet a présenté le 15 octobre dernier à la Commission départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), son projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

Ce projet de schéma vise essentiellement les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes ou d'agglomérations). Il propose en effet dix regroupements d'EPCI à fiscalité propre. La communauté de communes d'Etrépagny pourrait être rattachée avec la communauté de communes de Gisors.

Suite à la réunion du 10/11/2015, M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 27/10/2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 27/10/2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal remarque :

-Que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière.

-Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys, Ecos et la C.A.P.E (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure).

-Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (9 voix pour)

**Emet un avis défavorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**Michel CHANTRELLE**



*Le Maire certifie le présent acte exécutoire  
Reçu en Préfecture le :*

*Publié ou notifié le :*

DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT LES ANDELYS  
CANTON DE GISORS

23 DEC. 2015

ARRIVÉE

COMMUNE DE SAUSSAY LA CAMPAGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

Nombre de membres  
En exercice 11  
Présents 09  
Votants 10  
Date de convocation 09/11//2015  
Date d'affichage 21/12/2015

L'an deux mil quinze, le 14 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Michel DECHAUMONT, Maire.

Présents : MM. François BACHELIER - Vincent DUBOST - Franck KOLENO, Adjoints  
Mmes & MM Kristina PLUCHET – Valérie HANRIOT – Virginie JOSEPH - Joël BLAINVILLE - Romain DECHAUMONT .

Absente excusée : Mme Christine MICHAUD donne pouvoir à M. DECHAUMONT Michel et Mme Maud MANACH

Mme Kristina PLUCHET a été élue secrétaire.

**N° 27/12/2015**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal remarque :

Que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévière,

Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévière, l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon,

Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

**\* Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour mois an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE THIL EN VEXIN**

<b>Date de convocation :</b> <p style="text-align: center;">17/11/2015</p>	L'an deux mil quinze, le vingt sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Thil en Vexin s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric MULLER, Maire.
<b>Membres :</b>	
En exercice : <input type="text" value="10"/>	<u>Étaient présents</u> : M. Frédéric MULLER, Maire, M. Alain MARAND, 1 <sup>er</sup> Adjoint, M. Guillaume MACHADO, 2 <sup>ème</sup> Adjoint, M. Sylvère HATEGEKMINA, 3 <sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sylvie PREVOST, Mme Annick TIERCE, Mme Assunta LESUEUR, M. Antoine CLOUET.
Présents : <input type="text" value="08"/>	<u>Étaient excusés</u> : Mme Dominique ARGENTEL, M. Gérard BOULANGER qui donne pouvoir à Madame Annick TIERCE.
Votants : <input type="text" value="09"/>	
	Monsieur Alain MARAND est élu secrétaire de séance.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

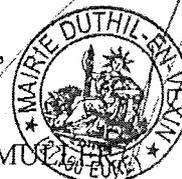
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (8 pour – 1 contre) émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Frédéric MULLER



13 Etrépagny 1 seul ex

REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Canton : GISORS  
Commune : LES THILLIERS  
EN VEXIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DES THILLIERS EN VEXIN  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015**

PRÉFECTURE DE L'EURE  
14 DEC. 2015  
ARRIVÉE

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

Date de convocation : 4.12.2015

*Délibération 24/2015.*

L'an deux mil quinze le onze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de Madame Françoise BUISSON, Maire.

Présents : Mmes LE BERRE, BOSSON.

Mrs DESMARAIS, ERNOTTE, GUICHAUX, BEURAIN, MARCHERON.

Absents : GUICHAUX Micheline (pouvoir à Mme BUISSON), LECENES Françoise (pouvoir à Mr DESMARAIS).NKEZABAHIZI Pascal.

Secrétaire de séance: Mme LE BERRE.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal remarque que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé prévoit de lier la communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la Seule Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière,

Que deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre la Communauté de Communes du canton d'Etrépagny à la Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, Les Andelys et Vernon.

Que les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un **avis défavorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Pour extrait conforme  
Le Maire Françoise BUISSON

Fait et délibéré les jour, mois et an  
ci-dessus et les membres présents ayant  
signé au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706337-20151211-24-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2015



79 26  
Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton de Gisors

**Commune de VILLERS-EN-VEXIN (27420)**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE : de conseillers en exercice : 10  
de présents : 6  
de votants : 0

L'an deux mil quinze, le 11 décembre, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 décembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEUGERE Didier.

Etaient présents : Mr FEUGERE Didier, Maire ; Mrs JEAN René, COADIC Gilles Maires-Adjoints, Mrs DANTAN Alain, FABREGA Lionel, SEIGNE Christophe, conseillers municipaux formant le quorum.

Absents excusés : GAUTIER Guillaume, Mme PIGEARD Alexandra, Mrs GREUET Laurent, MAHIEU Laurent.  
Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. SEIGNE Christophe.

**DEL2015N23**

**AVIS SUR LE REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL**

Proposition est faite de donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, à savoir pour ce qui concerne notre Commune le rapprochement de la Communauté de Communes d'Etrépagny avec celle de Gisors – Epte – Lévière.

Décision du conseil :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 4 pour, 2 contre, 0 abstention**

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet de l'Eure
- **MOTIVE son avis les remarques suivantes :**
  - Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé prévoit de lier la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny à la seule Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière
  - Deux études commanditées par les intercommunalités sont en cours : l'une pour étudier une fusion entre le Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et le Communauté de Communes de Gisors Epte Levrière ; l'autre pour étudier une fusion entre les intercommunalités des cantons de Gisors, les Andelys et Vernon
  - Les premiers résultats de ces études ne seront pas connus avant la fin de l'année 2015.

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2015, et le présent extrait transmis aux services concernés.

Copie certifiée conforme au registre,  
Fait à VILLERS-EN-VEXIN,  
Le 17 décembre 2015

M. le Maire,  
Didier Feugère



DÉPARTEMENT DE L'EURE

27 DEC. 2015

Maire